

## Séance publique du 2 mai 2007

### Délibération n° 2007-4084

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Ecully

objet : **Aire d'accueil des gens du voyage - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par sa délibération-cadre n° 2005-2846 en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé le transfert des Communes à la Communauté urbaine de la compétence réalisation et gestion des terrains d'accueil des gens du voyage à compter du 1er janvier 2006.

Pour l'aire d'Ecully la Commune a fait le choix de transférer la maîtrise d'ouvrage des études et de la réalisation à la Communauté urbaine.

Ce terrain de 16 places sera destiné au passage de familles de gens du voyage.

Le coût prévisionnel de réalisation de l'aire d'accueil est de 531 235 € HT (soit 33 202 € HT par place) et se décompose comme suit :

Prestations	Coût		API partielle votée au Conseil du 2 mai 2006	API partielle votée au Conseil du 13 novembre 2006
	(en € HT)	(en € TTC)		
travaux aménagement interne	434 235	519 345		
études, prestations administratives et frais annexes	97 000	116 012	24 000	15 000
foncier (apport par la Commune)	0	0		
<b>total</b>	<b>531 235</b>	<b>635 357</b>		
<i>montant de l'autorisation de programme 2007</i>		596 357		

Le montant de l'autorisation de programme restant à individualiser s'élève à 596 357 €.

Le surcoût prévisionnel constaté en coût global d'opération est de 3 202 € HT par place.

Les financements devraient se répartir comme suit :

Budget prévisionnel	Participations (nets de taxes)
Etat (70 % d'une dépense subventionnable de 15 245 € HT par place de caravane)	170 744 €
Département (soit 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT par place de caravane, hors acquisition foncière)	73 176 €
Communes (selon répartition financière, voté en conseil de Communauté le 2 mai 2006 pour un surcoût à la place : 50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)	21 697 €
<b>total des recettes partenaires</b>	<b>265 617 €</b>
Communauté urbaine (15 245 € par place de caravane)	243 920 €
Communité urbaine (50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)	21 697 €
<b>solde Communauté urbaine hors TVA</b>	<b>265 617 €</b>

Afin de poursuivre l'opération (dépôt du permis de construire et réalisation des travaux), il y a lieu de procéder :

- à la consultation des entreprises réalisatrices pour six dossiers de consultation des entrepreneurs (montant estimé à 519 345 € TTC) :

- . lot n° 1 : voirie-terrassement,
- . lot n° 2 : réseaux secs et humides,
- . lot n° 3 : bâtiments,
- . lot n° 4 : espaces verts,
- . lot n° 5 : clôtures,
- . lot n° 6 : télégestion-éclairage ;

- au financement complémentaire des études de maîtrise d'œuvre de la phase travaux et frais divers, pour un montant de 77 012 € TTC ;

- à la signature d'une convention financière entre la commune d'Ecully et la Communauté urbaine qui définit les modalités de paiement du surcoût financier selon les principes de financement énoncés.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 2 avril 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le coût global prévisionnel et le montage financier de l'aire d'accueil d'Ecully d'une capacité de 16 places, pour un montant total de 635 357 € en dépenses et de 265 617 € en recettes.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - solliciter les subventions auprès de ses partenaires,
- b) - signer la convention à intervenir avec la commune d'Ecully,
- c) - déposer le permis de construire de l'aire d'accueil d'Ecully.

**3° - L'autorisation** de programme individualisée pour l'opération n° 1340 - Ecully : aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, est complétée au titre du programme 2007 pour un montant de 596 357 € en dépenses et de 265 617 € en recettes sur le budget principal pour la réalisation des travaux, des études de phase travaux et frais divers, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 50 000 € en 2007
- . 546 357 € en 2008

- pour les recettes :

- . 265 617 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,